

Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2579

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Pôle de compétence en urbanisme à Lyon - Participation financière exceptionnelle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par une convention de financement triennale en date du 11 décembre 2003, la Communauté urbaine a souhaité accompagner et soutenir l'activité de l'association Pôle de compétence en urbanisme à Lyon. La Communauté urbaine apporte son concours pour un montant total de 135 000 € sur les années 2004, 2005 et 2006.

Cette association constituée en 2000, qui regroupe parmi ses membres fondateurs les principales institutions professionnelles et universitaires de la région lyonnaise (institut national des sciences appliquées (Insa), école nationale de travaux publics de l'Etat (ENTPE), centre d'études techniques de l'équipement (Cete), centre d'études sur les réseaux de transports et l'urbanisme (Certu), etc. dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement a pour objet :

- la coordination et la coopération de ses membres à l'intérieur du réseau,
- le développement des échanges afin de bâtir des projets en commun,
- la promotion de l'agglomération lyonnaise au niveau national et international sur ce thème.

Dans le cadre de son programme de travail triennal détaillé dans la convention précitée, l'association travaille actuellement à la mise en place et à l'animation d'un site dénommé Metrolab, site internet international francophone sur la gouvernance et a sollicité la participation financière de la Communauté urbaine.

Ce projet doit permettre de constituer un portail d'accès pour l'enseignement supérieur à l'échelle de la francophonie sur la thématique gouvernement urbain et dynamiques territoriales. Il a pour finalité de dynamiser l'activité de formation, de multiplier les échanges et de faciliter la production scientifique.

L'animation de ce site basé à Lyon contribuera au rayonnement et à la reconnaissance de la communauté professionnelle et scientifique de la métropole lyonnaise, dans l'espace francophone.

Pour financer cette action qui n'est pas prévue dans le budget de la convention triennale, l'association Pôle de compétence en urbanisme à Lyon a sollicité le concours de la Communauté urbaine pour le versement en 2005 d'une participation exceptionnelle d'un montant de 10 000 € net de taxes, somme correspondant à 9 % du coût total de l'opération qui est de 110 158 €.

Cette action s'inscrit dans un partenariat financier qui réunit outre la Communauté urbaine, le ministère de l'Education nationale, la région Rhône-Alpes, l'ENTPE et la province de Québec.

Les participations financières sont réparties comme suit :

Libellé	Participations (en €)	Participations (en %)
ministère de l'éducation nationale (MEN)	38 112	35
Communauté urbaine	10 000	9
convention région Rhône-Alpes	22 867	21
Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)	7 622	7
province de Québec	31 557	28
total	110 158	100

Vu ledit dossier ;

Où il l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association Pôle de compétence en urbanisme à Lyon, pour le financement de l'action Metrolab.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention du 11 décembre 2003, pour le règlement de cette participation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,